



P R E A V I S N o 7 - 2015

de la Municipalité au Conseil communal

sur

LE PROJET DE BUDGET 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions

- a) de la loi du 28 février 1956 sur les communes, article 93 a
- b) du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, articles 5 à 8
- c) du règlement du Conseil communal, article 83,

nous avons l'honneur de vous soumettre le projet de budget de la commune de Jouxkens-Mézery pour l'année

2016

Ce rapport comprend les quatre parties suivantes :

- I. Les bases et références
- II. Le budget de fonctionnement
- III. Le tableau des investissements
- IV. Les conclusions

I. LES BASES ET REFERENCES

1.1 *La politique budgétaire et l'historique*

Depuis l'automne 1990, le Conseil communal est renseigné sur la nature des investissements importants. Le tableau des investissements, joint au présent préavis, renseigne à ce sujet. Il a été établi et adopté par la Municipalité, lequel est régulièrement tenu à jour.

Au plan actuel, les amortissements (dépréciations d'ordre comptable) sont répartis dans le temps de un à trente ans.

En ce qui concerne les dépenses d'investissements en relation avec l'évacuation et l'épuration des eaux, elles sont **amorties en fonction des recettes affectées** et conformément au règlement communal entré en vigueur au 1^{er} janvier 2004.

1.2 *Règlements et principes (rappels)*

Le règlement sur la comptabilité des communes

Pour la compréhension du budget, il est utile de rappeler les principes et les définitions les plus importantes qui servent de base au règlement sur la comptabilité des communes.

Principes

1. La comptabilité doit donner une situation claire, complète et véridique des finances, des patrimoines et des dettes communales.
2. Le budget et les comptes de fonctionnement, le tableau des investissements, ainsi que le bilan, sont établis pour l'année civile.
3. Les crédits budgétaires ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles prévues au budget.
4. Un crédit budgétaire non utilisé est périmé à la fin de l'exercice.
5. Les recettes et dépenses ne peuvent être compensées.

Définitions importantes

a) **Le budget de fonctionnement**

Il comprend les charges et les revenus courants, ainsi que les amortissements et attributions obligatoires à des fonds.

b) **Les investissements**

Sont considérés comme **investissements** :

- l'achat, la création ou l'amélioration de biens durables du **patrimoine administratif** (bâtiments et équipements nécessaires aux tâches d'utilité publique),
- les transferts du **patrimoine financier** au **patrimoine administratif**,
- l'octroi de subventions uniques,
- les prises de participation pour l'accomplissement des tâches publiques.

Un investissement de moins de cinquante mille francs peut, le cas échéant, être porté au budget de fonctionnement.

c) **Le plan des dépenses d'investissements**

Présenté en même temps que le budget de fonctionnement, le plan d'intentions de la Municipalité sur les dépenses d'investissements **n'est pas soumis au vote**.

Il comprend :

- les dépenses de l'année en cours et des suivantes à valoir sur les crédits d'investissements **déjà votés** par le Conseil communal,
- les dépenses de l'année en cours et des suivantes à valoir sur les crédits d'investissements **à voter** par le Conseil communal.

d) **Le patrimoine financier**

On entend par patrimoine financier les terrains et bâtiments **non** affectés à des tâches d'utilité publique, les titres et placements, les disponibilités, les créances et les actifs transitoires.

e) **Les fonds figurant au passif du bilan**

La Commune peut disposer de trois catégories de fonds :

- les fonds alimentés par des recettes affectées,
- les fonds de renouvellement et de rénovation,
- les fonds de réserve.

Les fonds alimentés par des recettes affectées concernent le réseau d'épuration et d'égouts, d'une part, la défense contre l'incendie, d'autre part ; la loi prévoit en effet des recettes qui sont affectées aux dépenses de ces secteurs.

En cas d'écart entre recettes et dépenses, la différence doit être soit prélevée soit attribuée au fonds constitué à cet effet.

Les fonds de renouvellement et de rénovation sont prévus pour couvrir les dépenses au titre de renouvellement du matériel ou de rénovation des machines ou d'équipements.

Les fonds de réserve peuvent être constitués en vue de buts bien précis : fonds pour la défense civile, fonds pour constructions à réaliser, fonds de réserve pour le réseau électrique souterrain, etc.

L'utilisation des fonds de réserve est soumise à décision du Conseil communal sur la base d'un préavis municipal.

II. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Préambule

Le **budget 2016** présente les principales caractéristiques suivantes :

Coefficient communal

Le projet de budget qui vous est soumis a été établi au taux d'imposition de **55%**, ceci sous réserve de l'approbation du Conseil communal de Jouxkens-Mézery lors de sa séance du 27 octobre 2015.

Compte de fonctionnement

Avec un total de recettes ordinaires de 9'818'900 francs et un total de dépenses ordinaires de 9'949'400 francs, le compte de fonctionnement dégage une marge d'autofinancement « négative » de **130'500 francs**. (*budget 2015 : marge « négative » de CHF 580'600 – chiffre actualisé après amendements*)

Après enregistrement des amortissements, attributions (prélèvement) à des fonds de réserves et provisions, le compte de fonctionnement clôture avec **un excédent prévisionnel des charges de 409'700 francs**. (*budget 2015 : excédent des charges CHF 739'600 – chiffre actualisé après amendements*)

Investissements

Les dépenses d'investissements envisagées, pour l'année 2016, figurent dans le tableau annexé.

2.1 Généralités

Le document « Budget de fonctionnement pour l'année **2016** », qui est remis en annexe, donne la comparaison avec le budget de l'année en cours (2015) et les comptes de l'année précédente (2014) et il se présente de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| ● Préavis municipal et commentaires sur les comptes | - pages blanches 1 à 13 |
| ● Budget des comptes de fonctionnement | - pages roses 1 à 14 |
| ● Tableau des investissements | - page blanche – format A3 |
| ● Tableaux d'analyses avec graphiques | - pages jaunes |
| ● Annexe no 1 – STEP – budget d'exploitation | - pages blanches |

Le budget est établi en tenant compte des recettes et des besoins évalués pour 2016 et de ceux connus de l'année en cours (2015).

Le nombre d'habitants retenu pour l'établissement de ce budget est de **1'425** (2015 : 1'385)

Avant les attributions budgétaires aux fonds et avant les amortissements et prélèvements à des fonds, le budget fait apparaître :

| | | |
|-------------------------------|-----|------------|
| • des revenus ordinaires pour | CHF | 9'818'900 |
| • des charges ordinaires pour | CHF | -9'949'400 |

Il existe donc à ce stade un **excédent prévisionnel des CHARGES** ou marge d'autofinancement négative de **CHF (130'500)**

L'attribution aux fonds de réserve pour l'épuration des eaux et entretien des collecteurs se monte à CHF (136'800)
et

les amortissements prévus (230.3311) s'élèvent à CHF (170'400)

Des prélèvements sont prévus au fonds de réserve protection civile (660.4814) pour un montant de CHF 28'000

Il en résulte donc **un excédent des CHARGES** tel que présenté dans le projet du budget à la page no 14 d'un montant de **CHF (409'700)**

2.2 Récapitulation, présentation et commentaires des charges et revenus par NATURE

➤ cf tableau no 1

30 Autorités et personnel

Adaptation et indexation des salaires et charges sociales en 2016 du personnel.

31 Biens, services, marchandises

Diminution de 125'300 francs par rapport au budget 2015 notamment sur l'entretien du réseau routier.

32 Intérêts passifs

Avec 28'400 francs, dont 18'400 francs pour les charges financières. Afin d'honorer nos engagements dans le cadre du versement des acomptes prévisionnels de la facture sociale et péréquation 2015, nous avons été contraints de recourir à un emprunt bancaire, sous forme d'avance à terme fixe, d'un montant de CHF 1,6 million. Contrairement à ce qui avait été prévu, il est fort probable que nous ne pourrions pas rembourser le solde de notre endettement bancaire de 1,5 millions de francs, échéant au 9 décembre 2015.

Actuellement, l'endettement bancaire se monte à CHF 3,1 millions. En prévision du financement des investissements futurs et des acomptes sur la facture sociale 2016, notre endettement pourrait augmenter à CHF 4,6 millions pour l'année 2016, au taux moyen de 0,40%.

Le solde des intérêts passifs représente les intérêts rémunérateurs sur les versements anticipés d'impôts communaux.

33 Amortissements

Les amortissements s'élèvent à 185'400. Augmentation par rapport au budget 2015 en raison des investissements projetés sur l'année 2016.

Ce groupe 33 comprend 170'400 francs d'amortissements obligatoires (compte 230.3311) selon le tableau des investissements ainsi que 15'000 francs de défalcatons sur impôts (compte 210.3301).

35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Le Service des communes et du logement – SCL (anciennement ASFICO) nous a fait parvenir la base de calcul des acomptes de la péréquation communale 2016, facture sociale et réforme policière qui prend en compte les rendements d'impôts 2014.

Compte tenu du calcul péréquatif, établi par le SCL, fondé sur nos recettes fiscales **2014** (10'536'096 francs), il en résulte que notre participation à la facture sociale, péréquation et réforme policière pour 2016 serait de **CHF 8'073'000** ! (voir tableau ci-après)

Nos recettes prévisionnelles présentées dans notre projet de budget 2016 se monte à CHF 8'356'000, soit un écart de plus de 2 millions de francs par rapport aux comptes 2014. Comme pour les budgets 2014 et 2015, nous avons, de ce fait, procédé à une simulation interne de notre participation qui se monterait à **CHF 6'033'000**, soit une diminution, non négligeable, de **2'040'000 francs** !

Cette participation 2016 aux charges péréquatives a été répartie dans les comptes suivants :

| Comptes nos : | Description | Budget 2016 | Décompte du S.C.L. pour 2016 |
|---------------------|--|------------------|------------------------------|
| 220.3520 / 220.4520 | Péréquation directe nette | 1'942'000 | 2'258'143 |
| 720.3515.1 | Facture sociale (1 ^{ère} couche sur prélèvement des revenus conjoncturels) | 200'500 | 390'341 |
| 720.3515 | Facture sociale (2 ^{ème} et 3 ^{ème} couches du financement) | 3'610'000 | 5'123'637 |
| 610.3510 | Réforme policière | 281'000 | 301'748 |
| | Total | 6'033'500 | 8'073'869 |

Examen des revenus par nature

40 Impôts

Nous rappelons que l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (*comptes 210.4001 à 210.4004*) ainsi que l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales (*comptes 210.4011 et 210.4012*) sont basés, après la bascule d'impôts, sur un coefficient communal à **55%**.

Le contexte économique incertain, une dynamique de croissance des recettes fiscales sensiblement plus faible cette année ainsi que l'ensemble des indicateurs économiques ont contraint l'Etat de Vaud à un suivi particulier de l'exercice 2015 et devrait inciter les communes à la prudence sur l'évaluation des recettes fiscales pour le budget 2016.

L'analyse établie par l'Administration cantonale des impôts (ACI) recommande pour l'impôt sur le revenu, un écart entre la taxation et les acomptes de 3% sur 80% de dossiers taxés. Pour l'impôt sur la fortune, cet écart est de 5%. De plus, l'ACI préconise une indexation de 1% pour l'impôt sur le revenu et la fortune.

Notre prévision budgétaire veut rester optimiste pour les recettes fiscales 2016 (*comptes 210.4001 et 210.4002*).

- Impôt sur le revenu : pris en compte d'un écart de 5% sur 80% de dossiers taxés (au lieu de 3%) et d'une indexation de 2% (au lieu de 1%).
- Impôt sur la fortune : écart de 5% et indexation à 3% (au lieu de 1%).

Sur décision du Conseil communal en décembre 2014, nous rappelons que l'impôt foncier a été aboli à partir du 1^{er} janvier 2015. De ce fait, cette recette n'est plus encaissée et n'entre pas dans le calcul péréquatif (voir chiffre 35 ci-devant).

43 Revenus sur taxes, émoluments et produits des ventes

Nous rappelons que la taxation forfaitaire directe sur les déchets a été introduite au 1^{er} juillet 2013. Fondé sur les comptes de l'année 2014, la rétrocession de la taxe au sac a été porté au budget pour un montant de CHF 60'000.

45 Fonds de péréquation intercommunale

Notre part au fonds de péréquation redistribuée par les communes est estimée à **CHF 248'000** (en notre faveur).

2.3 Récapitulation des charges et revenus par DIRECTION

➤ cf tableau no 2

2.4 Commentaires sur le détail des comptes de charges et revenus du budget de fonctionnement

Rubrique 11 – Administration

(pages 1 à 3)

110.3101.1 Imprimés et frais pour élections communales

Frais pour la votation des autorités de la Commune pour 2016.

110.3111.1 Achat logiciel et matériel informatique

Frais courants y compris acquisition et assistance à la mise en place des logiciels G.E.D., 1 archivage et workflows.

110.3170 Frais de réceptions et de manifestations

Y compris frais pour installation des autorités communales 2016.

110.3193 Cotisations

Y compris la cotisation annuelle de l'Association des Communes Vaudoises (ADCV).

110.3510 Participation financière Loi sur les écoles de musique

Contribution demandée aux communes pour le financement auprès de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM).

110.3522.1 Participation à l'Agence intercommunale d'assurances sociales

Notre contribution au coût de l'encadrement des Agences d'assurances sociales (AAS).

110.3653 Aides et subventions pour la culture, les loisirs et le sport

Y compris participation au déficit du CIGM (préavis 14/2006-2007) estimé à CHF 13'500.

110.3657 Aides et subventions pour le trafic et l'énergie

Participation communale aux coûts des lignes de trafic régional (bassin no 5) pour 2016 plus élevée que le budget 2015.

Ce poste comprend également la participation communale au renouvellement des abonnements CFF (préavis 6-2008), montant net estimé à CHF 6'000 et une subvention pour les énergies renouvelables selon communications de la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 23 mars 2010.

110.3659.1 Fonds d'aide au développement

Aides aux projets ciblés pour des pays en voie de développement : Fedevaco et Solidarité Eau.

110.4901.01 Imputations internes de frais de personnel

Nouveau compte dès 2014. Il s'agit d'une refacturation interne de frais de personnel du Greffe pour la gestion administrative du service de la Déchèterie.

110.4902.01 Imputations internes de biens, services et fournitures de bureau

Nouveau compte dès 2014. Il s'agit d'une refacturation interne au service de la Déchèterie pour fournitures de bureau et divers.

Rubrique 21 – Impôts*(page 4)***210.4001 Impôt sur le revenu des personnes physiques****210.4002 Impôt sur la fortune des personnes physiques****210.4003 Impôt à la source****210.4004 Impôt sur la dépense****210.4011 et****210.4012 Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales**

Voir commentaires aux pages no 6 du présent préavis.

210.4040 Droits de mutation**210.4411 Part à l'impôt sur les gains immobiliers**

Prévision des transactions immobilières sur 2016.

Nous rappelons qu'au sujet du financement de la facture sociale, il est prévu, dans une des trois couches de calculs, de prélever sur les recettes conjoncturelles communales le 50% du produit des droits de mutation, gains immobiliers et de l'impôt sur les successions. La provision afférente à ce prélèvement a été portée au budget dans le compte de charge no 720.3515.1.

Rubrique 22 – Service financier*(page 4)***220.3222 Intérêts des dettes à moyen et long termes**

Voir commentaires à la page no 5 du présent préavis.

220.3520 Fonds de péréquation : contribution brute**220.4520 Fonds de péréquation : rétrocession du canton**

Voir commentaires à la page no 6 du présent préavis.

Rubrique 23 – Amortissements et réserves non ventilés (page 4)**230.3311 Amortissements**

Amortissements prévus selon tableau des investissements annexé au préavis.

Rubrique 31 – Terrains et forêts (page 5)**310.3145 Entretien, frais des terrains et forêts**

Frais courants.

Rubrique 35 – Bâtiments communaux (page 5)**350.3139 Achat de matériel et machines**

Frais courants.

350.3141 Entretien courant des bâtiments

Ce poste comprend également : Création d'un couvert entre les deux bâtiments « Le Bistrot » et « Cèdre 3 » et peinture des locaux « Petit Navire » et « Bistro ».

350.3145 Frais d'entretien et de nettoyage de la salle de gymnastique

Y compris fourniture et pose de carrelage au sol des vestiaires « Hommes » et « Femmes ».

Rubrique 41 – Service technique et de l'urbanisme (page 6)**410.3185 Honoraires, frais d'expertises et des commissions**

Dépenses en relation avec la révision du PDCOM pour faire suite aux exigences cantonales. Frais compensés partiellement par le compte de recettes 410.4313.

410.3522 Participation à des charges d'autres communes

Notre contribution à Romanel-sur-Lausanne aux charges salariales de la collaboratrice au service technique.

410.3526 Participation inspection intercommunale du travail et des chantiers

Ce poste comprend également notre contribution aux frais d'étude du site stratégique de développement « La Sauge ».

Rubrique 43 – Routes (page 7)**430.3114 Achats de véhicules, d'engins et d'accessoires**

Frais courants.

430.3142 Entretien du réseau routier et de la signalisation

Ce compte regroupe les postes suivants :

| | |
|---|---------------------------|
| 1. Entretien et réparation des routes (selon devis) - Chemin du Chalet-Vert | CHF 137'000 |
| 2. Balayeuse | CHF 10'000 |
| 3. Epaveuse | CHF 5'000 |
| 4. Signalisation | CHF 1'000 |
| 5. Vidange des sacs de route (conformément à la nouvelle norme fédérale en matière d'épuration des eaux) | CHF 12'000 |
| 6. Entretien courant | CHF 20'000 |
| <u>TOTAL</u> | <u>CHF 185'000</u> |

430.3143 Entretien de l'éclairage public

Frais courants y compris renouvellement des têtes de lampadaires de l'éclairage public et parking pour mise aux normes.

430.3155 Entretien des véhicules, des engins et accessoires

Frais courants

430.3185 Honoraires et frais d'expertises

Frais courants y compris étude de la modération du trafic.

430.4901.01 Imputations internes de frais de personnel

Plus de refacturation interne de frais de personnel d'exploitation pour la surveillance de la Déchetterie. Mandat repris pour Desa SA.

Rubrique 44 – Parcs, promenades, cimetières[\(page 7\)](#)**440.3145 Entretien promenades,**

Frais courants y compris rénovation sentier pédestre Beau-Cèdre.

Rubrique 45 – Ordures ménagères et décharge[\(page 8\)](#)**450.3114.01 Achats et entretien matériel d'exploitation**

Création d'emplacement pour deux bennes (O.M. et fer blanc), dalle et mur de soutien.

450.3188.02 Gestion du Centrium SA

Mandat de gestion des déchets assumé par DESA Epalinges SA.

450.3901.01 Imputations internes – frais de personnel

Plus de refacturation (voir commentaires compte 430.4901.01).

450.3901.02 Imputations internes de frais de personnel administratif**450.3902.01 Imputations internes – fournitures diverses**

En relation avec le compte 110.4901.01 et 110.4902.01.

450.4342.01 Taxe forfaitaire d'élimination des ordures

Taxe annuelle prévisionnelle fixée à CHF 90 y compris TVA par habitant dès 19 ans. Cette taxe causale sera revue pour 2016 sur la base des chiffres définitifs 2015.

450.4342.02 Rétrocession de la taxe au sac

Rétrocession de Valorsa SA. Le montant porté au budget 2016 est une estimation fondée sur le décompte d'encaissement de l'année 2014.

Rappel sur le financement :

1. Il est admis de financer par l'impôt, au maximum le 30%, seulement les déchets autres que les déchets urbains, c'est-à-dire les déchets de voirie, les déchets spéciaux, etc.
2. Les déchets urbains (ordures ménagères, objets encombrants et déchets recyclables – verre, PET, papier, etc.) doivent être financés entièrement par des taxes causales (taxe au sac ou au poids et taxe forfaitaire).

Rubrique 46 – Réseaux d'égouts et d'épuration*(page 9)***460.3526 Participation à des charges d'autres communes**

Notre contribution à la STEP – Lausanne – voir détail selon annexe no 1 -. La participation aux frais à l'Entente intercommunal Mèbre-Sorge a été reportée sous un nouveau numéro de compte 470.3147.

Rubrique 47 – Cours d'eau et digues*(page 9)***470.3147 Entretien des cours d'eau**

Compte transféré du 460.3526 au nouveau compte 470.3147.
Participation à l'Entente intercommunal Mèbre-Sorge.

Rubrique 5 – Instruction publique et cultes*(page 10)***510.3189 Frais divers**

Prestations à caractère culturel offertes aux élèves.

520.3522.1 Participation à l'arrondissement ASIGOS

Augmentation de notre contribution par rapport au budget 2015.

520.3662 Frais de transports

Remboursement à l'Etablissement secondaire de Prilly des abonnements du LEB aux élèves domiciliés dans notre Commune (CHF 12'000).

Suite à la motion de M. Manthey : Subvention des abonnements de transport allouée aux jeunes en formation post-obligatoire et ce jusqu'à 20 ans révolus, à raison d'un montant annuel de CHF 230 par jeune. Montant représentant le 50% du tarif Junior Mobilis 2 zones (CHF 23'000).

Coût du transport des élèves de la Commune déplacés à Prilly pour la période du 1^{er} semestre 2016 (CHF 25'000).

560.3654 Aides et subventions pour l'hygiène et la santé publique

Ce poste comprend notre participation aux prestations de nutritionnistes dans les classes primaires ainsi qu'une contribution pour l'organisation des prestations de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire.

Rubrique 6 – Police*(page 12)***610.3185.01 Contrat de surveillance du patrimoine communal**

Nouveau contrat conclu le 27 juin 2014 avec Protectas.

610.3510 Réforme policièreSimulation établie en fonction de nos recettes fiscales présumées en 2015 pour notre contribution au financement de la Réforme policière. *(Voir également commentaires à la page 6)***650.3521 Participation à des charges d'autres communes**

Notre participation aux frais d'exploitation courants conformément à la convention de collaboration du SDIS entre Prilly et Jouxten-Mézery.

Rubrique 7 – Sécurité sociale*(page 13)***720.3072 Autres prestations de prévoyance**

Frais pour les Aînés et notre contribution à l'Association familiale de Prilly-Jouxten-Mézery.

720.3515 Participation à des charges cantonales (facture sociale)**720.3515.1 Part aux revenus conjoncturels à la facture sociale**

Voir commentaires détaillés aux pages 6 du présent préavis.

720.3521 Participation à des charges d'autres communes

Nos contributions aux charges du Service d'accueil de la petite enfance de Prilly, le réseau AJENOL / LAJE, Fondation des Acacias et Garderie de Romanel-sur-Lausanne.

III. LE TABLEAU DES INVESTISSEMENTS

Le plan joint en annexe à ce préavis est un plan d'intention sur lequel le Conseil communal n'a pas à statuer. Il communique l'intention de la Municipalité quant aux investissements à prévoir. Il n'est pas exhaustif mais indique tous les travaux en cours de réalisation et toutes les prévisions à ce jour.

IV. STATISTIQUE FINANCIERE➤ ***cf tableaux nos 3.1 et 3.2***

Un tableau est joint à ce préavis présentant une information financière de notre Commune sur l'évolution du compte de fonctionnement, d'investissement, du financement, des dettes, engagements et charges d'intérêt et ratios pour les années 2000 à 2013 accompagné d'un tableau comparatif de l'ensemble des communes (*sans Lausanne*).

V. CONCLUSIONS

Depuis plusieurs années, la Municipalité applique une politique de contrôle scrupuleux des dépenses et de compression des charges de fonctionnement. Néanmoins, la réduction de ces dernières ne peut pas systématiquement être effectuée sans contrepartie, c'est-à-dire sans que certaines activités communales ne soient remises en question, tels que le nettoyage, l'entretien et la réfection des routes ainsi que les chemins pédestres, l'entretien et la rénovation des bâtiments administratifs, etc...

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Jouxten-Mézery

- vu le rapport de la Municipalité (préavis no 7 - 2015),
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver le projet de budget ordinaire de la Commune présentant *un excédent des dépenses* de

CHF 409'700

Au nom de la Municipalité :


Le Syndic :



Serge Roy



Le Secrétaire :



Christian Monod

Jouxten-Mézery, le 14 octobre 2015

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 octobre 2015

Délégué par la Municipalité : M. Pierre-Henri Froidevaux, Municipal et responsable des finances

Annexes :

- budget de fonctionnement par ordre administratif
- tableau des investissements en cours et futurs
- tableaux d'analyses avec graphiques (nos 1 et 2) et statistique financière de 2000 à 2013 (tableaux nos 3.1 et 3.2)
- annexe no 1 : budget 2016 de la STEP